

Résidence Le Royal



115, Chaussée de Charleroi
6150 ANDERLUES

Site : [http:// www.residenceleroyal.be](http://www.residenceleroyal.be)

Maison de Repos et de Soins

Direction

Pourtois J-P : 0475/76.72.04 - Fax : 064/33.94.80

Moulin D. : 071/54.86.78 (de 09h à 12h)

Fax : 071/54.88.56

E-mail : moulindaniel@hotmail.com

R.C.: 184.77

INAMI : 7-32624-17-120

RW : 156.004.652/MRS : S1139

CP : 330.01.20

N° Entreprise : 0452.315.156

N° de compte : 370-1003957-94

**Pour le Dr Seeldrayers
Médecin Chef du service de Neurologie
CHU de Charleroi**

Objet : Déclaration d'intention de soins pour personnes atteintes de sclérose en plaques ou de sclérose latérale amyotrophique en phase avancée

A l'attention de :

Chaque résidant, famille et proche,
Chaque intervenant professionnel et bénévole

Madame, Monsieur,

En vue de soutenir les soins aux personnes atteintes de sclérose en plaques ou de sclérose latérale amyotrophique en phase avancée hébergées au sein de notre maison de repos et de soins, la Direction vous informe de la politique que l'établissement entend suivre en matière de ces soins spécifiques pour et autour de ces personnes et de leurs familles lorsqu'elles en bénéficient et de la formation à la culture de ces soins pour les prestataires

Il est évident que nos engagements sont intimement liés avec les engagements du CHU de Charleroi dans cette prise en charge.

En vous remerciant,

Daniel Moulin – JP Pourtois
Direction

Engagements de la MR – MRS

1. *En fonction des disponibilités, des indications médicales et du choix des patients et familles, la maison de repos et de soins s'engage à accorder une priorité d'admission aux patients atteints de sclérose en plaques ou de sclérose latérale amyotrophique en phase avancée pour lesquels une hospitalisation ne se justifierait plus et qui en exprimeraient le désir.*
2. *La maison de repos et de soins s'engage à réserver 5 lits MRS à disposition et en priorité à toute admission de patients atteints de sclérose en plaques ou de sclérose latérale amyotrophique en phase avancée et ce, à l'intérieur de ses départements de soins.*
3. *La maison de repos s'engage à travailler en étroite collaboration avec le service de Neurologie du CHU de Charleroi et à partager d'une façon régulière toute information et formation entre les équipes soignantes afin de favoriser l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité. En vue de la mise en œuvre harmonieuse de la présente convention, des réunions de concertation seront organisées régulièrement entre les 2 partis.*
4. *La MR – MRS Le Royal s'engage à respecter toutes les procédures demandées par l'INAMI et à produire tous les rapports demandés.*
5. *En ce qui concerne le personnel, la MR – MRS Le Royal s'engage à former l'ensemble du personnel sur les soins spécifiques de cette prise en charge et de travailler en étroite collaboration avec les équipes soignantes hospitalières; le médecin – coordinateur ainsi qu'une personne de référence y compris les 2 infirmiers en chefs seront les pivots de cette collaboration; il est souhaité également une bonne collaboration entre les médecins traitants, le médecin coordinateur et l'équipe médicale hospitalière.*
6. *En ce qui concerne les familles et accompagnateurs, la MR – MRS Le Royal favorisera un encadrement psychologique ainsi qu'un espace de dialogue entre familles et soignants.*
7. *En ce qui concerna le patient, la MR – MRS Le Royal s'engage à :*
 - *l'assurance de disposer du matériel adéquat en suffisance (oxygène, pompe d'alimentation, lits adaptés...)*
 - *la prise en charge globale du patient, tant sur le plan moral, social, physique*
 - *dispenser des soins corrects et adaptés en veillant au confort de la personne*
 - *satisfaire les désirs du moment du patient dans les limites des interventions des soignants (alimentation, hydratation, humanité, bien – être...)*
 - *apporter une écoute et un respect des volontés du patient ainsi que l'application de tout traitement de la douleur*

Fait le 24/02/2009 à Anderlues
La Direction